

LETTRÉ D'INFORMATION TRAVAUX AUX RIVERAINS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la Collectivité procédera très prochainement à la **remise en état des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales** dans les rues suivantes :

- Place des Châtelets
- Place Voisin
- Rue de la Fontaine
- Rue Parmentier
- Rue Marcellin Berthelot
- Rue de la Tranchée

Les entreprises de travaux **FTPB, CISE TP et ATEC** interviendront à partir de la fin mars 2023 pour une fin prévisionnelle à la fin du mois de juin 2023. L'entreprise ATEC effectuera une intervention technique de chemisage qui vous est expliquée brièvement au dos du courrier.

Pour plus d'explications, nous vous invitons à une réunion de présentation des travaux le :

le mercredi 22 mars à 19h00
Salle de convivialité à Ernée
(près de l'espace aquatique, Bd du général de Gaulle)

Si vous avez des contraintes particulières de soins médicaux, de livraisons de repas ou encore, si vous envisagez la réalisation de travaux ou la création d'une nouvelle habitation sur une parcelle, n'hésitez pas à nous en faire part dès aujourd'hui en contactant M. Patrick RAPHEL au 02 43 05 98 80.

Les équipes sur place mettront tout en œuvre pour réduire les nuisances occasionnées par ces travaux. Des déviations seront mises en place suivant l'avancement des travaux.

Nous nous excusons par avance de la gêne occasionnée par ces travaux.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Jacqueline Arcanger
Maire d'Ernée

Gilles LIGOT
Président de la Communauté de communes

REHABILITATION DU RESEAU PAR CHEMISAGE



UNE GAINES SOUPLE EST INTRODUITE DANS LE RESEAU EXISTANT.
LA VAPEUR D'EAU PLAQUE LA GAINES A L'INTERIEUR DU RESEAU ET FAIT DURCIR
CETTE GAINES.

CERTAINS STATIONNEMENTS INTERDITS : pour stationnement d'engins et accès aux plaques d'égout.

DEGAGEMENT DE VAPEURS ODORANTES : ces vapeurs ne sont pas dangereuses pour la santé mais incommodantes (odeurs de résine ou solvants)

RECOMMANDATIONS AU MOMENT DE L'INTERVENTION

Remplir vos siphons d'eau (pour vous protéger des odeurs)
Rabattre le couvercle de vos toilettes (se protéger de l'hydro-curage)
Limiter les odeurs en ventilant votre maison ou appartement

*(Cette intervention se fera aux alentours des semaines 16 et 17,
un message sera déposé dans vos boîtes aux lettres)*